



LE PAYS HORLOGER

PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux - 16 Rue des Dolines -
BP 13100
25503 Morteau Cedex

COMITÉ DU PETR

Réunion du jeudi 07 juin 2018 à Burnevillers

- Compte-rendu -

Présents :

- Mesdames Maryse Mainier, Dominique Mollier, Catherine Rognon, Christelle Vuillemin.
- Messieurs Patrick Bertin, Cédric Bôle, Jean-Pierre Frigo, Patrick Laithier, Samuel Houser, Denis Leroux, Régis Ligier, Roland Martin, Paul Moureaux, Denis Nappez, Pierre Vaufrey, Pierre-Jean Wycart.

Absents excusés :

- Mesdames Nathalie Pepe-Aubry.
- Messieurs Jean-Marie Binétruy, Serge Cagnon, Fabien Cartier, Anthony Mérique, Serge Orny, Gilles Robert, Bruno Todeschini, Pierre Vuillemin.

Monsieur Régis Ligier a été élu secrétaire.

Monsieur Jean-Marie Binétruy donne procuration à Monsieur Cédric Bôle.

Monsieur Pierre Vuillemin donne procuration à Madame Catherine Rognon.

Monsieur Gilles Robert donne procuration à Monsieur Denis Nappez.

Observateurs :

- Représentants des communes associées au projet de PNR : Messieurs Anthony Cuenot, Jacques De Gribaldi, Charles Schelle. (Excusés : Messieurs Michel Devillers, François Cucherousset)
- Madame Marie-Laure Carette.
- Messieurs Yannick Nancy, Maxime Delavelle.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie Monsieur Paul Moureaux pour son accueil au sein de la commune de Burnevillers.

Monsieur le Président soumet au vote le compte-rendu de la séance précédente.

Le comité valide le compte-rendu de la séance précédente : 14 Mai 2018.

Approbation à l'unanimité.

➤ ELABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Cf. projet de contrat en annexe, convention en annexe.

M le Président expose ce qui suit :

Les Contrats Locaux de Santé font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-17 du Code de la Santé Publique : " La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social "

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009 et confirmé par l'article 65 de la Loi de modernisation de notre système de santé 2016-41 du 26 janvier 2016. " Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé attribue des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8. "

Le Contrat Local de Santé a pour objectifs d'articuler les différentes politiques en matière de santé (actions menées localement dans le cadre du Projet Régional de Santé, actions de prévention diverses et actions résultant des démarches locales de santé), et de répondre à des enjeux sanitaires sur le territoire du Pays du Haut-Doubs et du Pays Horloger. Dans ce contexte et à partir des éléments connus et partagés, les signataires ont identifié cinq orientations prioritaires qui ont été déclinées en objectifs et actions, en lien avec l'ensemble des partenaires engagés dans la démarche, ceci dans le but de promouvoir la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Ces orientations issues des réflexions des groupes de travail visent à répondre aux préoccupations des acteurs de terrain et ont pour objet de :

- Renforcer les soins de proximité
- Améliorer les parcours de soins et la prévention
- Développer la qualité et l'efficacité de cette démarche
- Améliorer la prise en charge médico-sociale

L'ARS souhaite que soit dédié un animateur santé à l'animation du CLS, il aurait pour vocation de:

- Mettre en œuvre les actions prévues dans le contrat local de santé (CLS) selon un programme d'actions annuel défini par le COPIL/GATS
- Mobiliser et coordonner les différents acteurs locaux
- Etre l'interface entre les acteurs du territoire et les acteurs institutionnels
- Développer et mobiliser des partenariats autour du CLS.

Il interviendra sur l'ensemble du périmètre du CLS.

Son poste serait financé sur la durée du CLS selon le plan de financement suivant :

- Aide de 50 % plafonnée à 25 000 € de l'ARS
- Répartition du reliquat entre le Pays Horloger et le Pays du Haut-Doubs proportionnellement à leur population respective.

L'employeur du chargé de mission santé sera le PETR du Pays Horloger qui prendra en charge son coût de fonctionnement et en contrepartie percevra les participations de l'ARS et du Pays du haut-Doubs selon les modalités présentées ci-dessus et détaillées dans la convention jointe.

La finalisation de l'élaboration du CLS a été arrêtée selon le calendrier suivant :

- 6 juillet 2018 à 15h en Mairie de Pontarlier : CoPil : Finalisation du CLS sur la base de la présentation de la séance précédente
- 31 août 2018 à 10h à Morteau : CoPil : derniers arbitrages – recrutement de l'animateur santé
- 6 septembre à 19h : Comité de rentrée, vote du CLS
- Fin septembre : Signature du CLS

M Ligier insiste sur la nécessité que son travail dépasse le cadre hospitalier et prenne en compte l'ensemble du territoire.

M le Président lui répond que c'est bien le cas et que le principal intérêt d'être l'employeur est d'avoir la main sur le poste pour que les travaux répondent au mieux aux besoins du territoire.

Ceci entendu, le comité décide :

- De donner son accord pour le recrutement d'un chargé de mission santé mutualisé par le PETR du Pays Horloger pour le compte du Pays du Haut-Doubs et du Pays Horloger selon la fiche de poste jointe
- D'autoriser le Président à signer la convention présentée

Approbation à l'unanimité.

➤ CREATION DU POSTE D'ANIMATEUR SANTE

Cf projets de fiche de poste en annexe

Au regard des éléments précédemment exposés, M le Président présente le projet de fiche de poste et propose de procéder à la création du poste dans les conditions suivantes à compter du 1^{er} juillet 2018 : le poste de chargé de mission santé est un poste à temps complet soit 35h/semaine.

Le niveau requis pour ce type de poste est celui d'un cadre A, le chargé de mission sera donc rémunéré selon la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

Le poste à créer n'est pas un emploi pérenne mais un emploi dont la durée sera limitée par celle de la mission à laquelle il correspond soit une durée de 5 ans qui correspond à la durée du contrat local de santé.

Le chargé de mission santé assurera les missions suivantes :

Gestion de projets :

- Assurer la bonne réalisation du Plan d'Action Territorial
- Assurer la recherche de subventions publiques pour le financement des actions inscrites dans le Contrat Local de Santé
- Suivi et évaluation des actions du CLS

Appui et conseil :

- Accompagner les porteurs de projets pour le développement des actions d'animations territoriales menées par les acteurs du territoire (aide méthodologique, soutien technique)
- Mobilisation et animation des partenariats autour de la réalisation des projets, en particulier sur les actions de proximité concernant la démographie des professionnels de santé (installation, hébergement,...)

Animation, coordination du Contrat Local de Santé Pays Horloger Pays du Haut Doubs :

- Référent du Pays Horloger Pays du Haut Doubs pour le co-pilotage du Contrat Local de Santé Pays Horloger Pays du Haut Doubs en complémentarité avec l'Animateur Territorial de Santé de l'ARS
- Préparation et animation du Comité de Pilotage et du Groupe d'Animation Territoriale de Santé (GATS) en complémentarité avec l'Animateur Territorial de Santé de l'ARS
- Animation des groupes thématiques,

En l'absence de candidature statutaire, il pourra être fait appel à un agent contractuel. Dans ce cas, le contrat sera renouvelable sous réserve de la pérennisation du financement du poste. A ce stade le financement est assuré par l'ARS à hauteur de 50 % avec un plafond à 25 000 € /an et le reliquat est réparti entre le Pays Horloger et le Pays du Haut Doubs.

Considérant que la nature des fonctions ou les besoins le justifient, le Comité Syndical valide à l'unanimité la création d'un poste d'attaché territorial.

Approbation à l'unanimité.

➤ FINANCEMENT DU SITE INTERNET TOURISTIQUE ET DES ECRANS D'ACCUEIL

Le Président expose aux membres présents, que le pôle métropolitain Centre Franche-Comté coordonne le projet de réseau d'information touristique dynamique (réseaux d'écrans) qui peut bénéficier de Fonds de l'état (FNADT) volet territorial du CPER et de fonds de la Région au titre de l'aménagement des territoires.

Trois bureaux de l'office de tourisme sont déjà équipés d'écrans, il convient d'étendre cet équipement au bureau de Villers le Lac qui n'est pas ouvert au public tout le temps ainsi qu'à la maison du site au Saut du Doubs qui ne bénéficie pas non plus d'un accueil permanent. Cet emplacement est un lieu idéal en termes de visibilité et de fréquentation.

Il convient parallèlement à cet équipement de repenser le site internet actuel pour le mettre en conformité aux nouveaux usages des internautes, les fonctionnalités actuelles sont obsolètes. Les informations présentes sur les écrans dynamiques proviennent du site internet et celui-ci doit fonctionner correctement.

Le projet dans sa globalité est estimé à 36 000 € dont 28 000 pour le site internet et 8 000 pour les écrans.

Ce montant est subventionné à hauteur de 35 % par le FNADT et 35 % par la Région.

Reste à la charge du PETR du Pays Horloger la somme de 10 800 € soit 30 % du coût du projet.

Les membres du conseil syndical approuvent le plan de financement présenté et autorisent le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et à lancer l'appel d'offres.

Approbation à l'unanimité

➤ CONVENTION AVEC LA PLATEFORME DE PROTOTYPAGE DU LYCEE DE MORTEAU

Cf. convention en annexe.

Par sa délibération 2017-52, le comité avait délibéré sur la version précédente de la convention dans les termes suivants : « Dans l'ensemble la convention présente effectivement le nouveau fonctionnement de la plateforme mais les engagements du PETR tels que présentés (art 14) ne sont pas acceptables.

Nous avons convenu d'accepter la convention en l'état pour ne pas bloquer la plateforme mais d'y adjoindre un avenant rappelant que la participation du Pays Horloger se limite à un soutien ponctuel à l'investissement sur le site de Morteau exclusivement.

M Vuillemin ajoute qu'il conviendrait de préciser la durée de la convention à l'article 5.

Le comité autorise le Président à signer la convention et l'avenant précisant les modalités d'intervention du Pays Horloger comme précisé ci-dessus et la durée de la convention. »

Devant les nombreuses demandes de modifications la plateforme a choisi de refaire sa convention. La présente convention intègre les modifications demandées, il n'y a donc pas d'objections à la valider sans réserves.

Le comité autorise M le Président à signer la convention.

Approbation à l'unanimité

➤ REPRESENTATION DU PETR AU CA DE L'OFFICE DE DESTINATION

Il convient d'adapter la représentation du PETR auprès de l'office de tourisme du Pays Horloger suite au changement de présidence de l'été 2017.

Les candidats sont :

- Président du PETR : Denis Leroux
- Référents tourisme du Pays Horloger : Maryse Mainier, Roland Martin, Christelle Vuillemin
- Présidents d'intercommunalités : Jean-Marie Binétruy, Régis Ligier, Gilles Robert
- Villes ayant un bureau de l'office : Serge Cagnon, Dominique Mollier, Cédric Bole
- Membres du comité : Samuel Houser, Denis Nappez

Approbation à l'unanimité

Par ailleurs Mme Mollier informe le comité que Laurence Péquignet, présidente de l'office de tourisme, a reçu la nouvelle carte touristique du Pays Horloger éditée par le CRT. Il apparaît que le Pays Horloger n'apparaît pas sur cette carte. Elle va donc faire un courrier de réclamation au CRT.

➤ DIVERS

- **Retour sur le mois de mai :**
 - **14 mai : réunion ArcJurassien.fr**

Cette réunion qui réunit les territoires frontaliers français de l'Arc Jurassien sous l'égide du conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté a permis d'aborder les points suivants :

- Ouverture de la ligne Belfort – Delle le 9 décembre 2018
- Travaux sur la ligne des horlogers en 2021 : 12 millions sur Morteau – LCDF et 20 millions sur Morteau – Valdahon (cette dernière somme est en attente de validation).
- Confirmation d'un aller-retour supplémentaire en 2019 entre Besançon et la Chaux-de-Fonds sur la ligne des horlogers. Nous n'avons pas d'information à ce stade sur l'horaire de cette liaison supplémentaire.
- Nous assistons à une reprise de l'activité économique dans l'Arc Jurassien avec un taux de chômage en baisse.

- Le taux de change semble s'être stabilisé autour de 1,20
- Une démarche de renégociation des accords bilatéraux UE/CH est en cours, l'objectif est d'aboutir en 2019 et de passer à un seul accord cadre en remplacement de la multitude d'accords actuels.
- L'accord de coopération en matière de santé transfrontalière entre la France et la Suisse est en attente de son décret d'application. Cela n'empêche pas d'en préparer l'entrée en vigueur.
- Le fond Interreg France – Suisse se termine en 2020, la moitié des fonds ont été consommés à ce jour.
- Le fonds de soutien aux petits projets transfrontaliers qui était réservé aux associations s'ouvre maintenant aux établissements scolaires.
- Le prochain bureau élargi de la CTJ aura lieu le 8 novembre 2018 avec un zoom particulier sur la thématique tourisme. Le collège des Pays sera représenté par le Pays du Haut-Jura.

○ **22-23 mai : AG de la Mission Opérationnelle Transfrontalière**

L'assemblée générale de la MOT a eu lieu à Nice et Vintimille les 22 et 23 mai 2018. Le nouveau président élu à l'unanimité, Robert Herrmann, est par ailleurs président de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les réunions des instances ont permis de valider les rapports d'activité et financier, le programme de travail 2018-2020, d'élire les représentants du Conseil d'Orientation de la MOT où siège Pierre Vaufrey pour le compte de l'AUD, ou encore de présenter les nouveaux adhérents dont pour notre frontière la CAGB.

Au cours des échanges, la représentante de la Commission européenne, Ana-Paula Laissy, chef d'Unité à la DG REGIO, a répondu aux nombreuses questions des participants sur la future génération des programmes CTE dont le cadre législatif est en cours de discussion. Nous en avons profité pour prendre contact et la rendre sensible à la problématique de la ligne des Horlogers.

Le Président de la République souhaite mettre en place des consultations sur l'Europe préalablement aux élections européennes. La MOT se propose de soutenir les territoires qui souhaitent se lancer dans l'organisation d'un débat sur l'un des thèmes proposés par la commission (développement économique, environnement, citoyenneté, ...) à travers la disposition d'un guide méthodologique et d'un médiateur.

Les deux tables rondes organisées à Vintimille ont placé au cœur des débats la coopération franco-italo-monégasque.

○ **26 mai : AG de l'APNRD à la vue des Alpes**

M le Président a représenté le Pays Horloger lors de l'assemblée générale du Parc du Doubs. Il a pu apprécier les travaux réalisés par le Parc du Doubs et le Parc Chasseral lors des visites organisées à cette occasion.

○ **29 mai : Comité de rédaction : inscription de l'horlogerie au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO**

La Confédération souhaite inscrire les savoir-faire horlogers au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO. Afin d'augmenter la pertinence de son dossier, le comité de rédacteurs a fait le choix

d'élargir la candidature à l'ensemble du Massif du Jura, sur la base de cette information le Pays Horloger et le Grand Besançon se sont rendus à une réunion du comité de rédaction.

Il en ressort qu'il convient de mobiliser la DRAC et un comité d'experts horlogers, professeurs d'horlogerie, conservateurs de musée pour contribuer au comité de rédaction et soutenir la démarche.

Cette opportunité nous semble importante à saisir pour l'image de nos filières et de nos territoires.

- **31 mai : CoPil Plan d'approvisionnement territorial**

Le Comité de Pilotage a permis la présentation des premiers résultats sur la disponibilité de la ressource.

- **Rendez-vous à venir**

- 8/6 14h à Maîche : ASTUS – Elaboration des scénarios
- 23/6 à 9h30 à Morteau : Présentation du projet de charte
- 28/6 : Colloque de clôture du programme de covoiturage : ouvert à tous, n'hésitez pas à vous inscrire
- 3/7 14h au Luhier : SYDED / CNFPT / Maire du Doubs : Formation sur la régulation du chauffage : ouvert aux élus et techniciens des communes et communautés de communes.
- 10 et 11 septembre : visite des instances nationales dans le cadre de la démarche de création du PNR.

- **Présentation du projet de Charte**

- Lieu : Théâtre de Morteau
- A partir de 9h30
- Objectif de la matinée : Présenter le projet de charte aux élus et aux partenaires ayant contribué à sa rédaction.
- Présentation du projet de charte dynamique et rappel des prochaines étapes.

- **Scot - Prochain CoPil : le 3 juillet à 18h**

Relecture attendue de l'armature du PADD et nous transmettre les remarques avant le CoPil.

La prochaine séance aura lieu jeudi 05 juillet 2018 à 18h à Chamesol

Le Président
Denis Leroux



Une copie de ce compte-rendu est disponible sur <http://www.pays-horloger.fr>